

---

# Procès Verbal du Conseil Municipal

---

Séance du 28 mai 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARTIER, Maire.

**Etaient présents** : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZRAD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET, Michel DENAIS, Gilles CHARTIER, Stéphanie DEVERSON-Bordeau, Manon FAURIE, Nicolas BOUTIN, Yvonne LHUILIER, Fabrice MERLAUD, Sylvie HARDY, Julien LEMAITRE, Fabienne BOULAY, Daniel MEUNIER, Marie-Laure PIGET, Christian LAFOND.

Monsieur CHARTIER expose que la nouvelle équipe se réunit dans un contexte particulier. Compte tenu de ce contexte, et pour répondre aux mesures barrière et de distanciation, la séance se tient à la salle des fêtes, afin de permettre également au public de pouvoir y assister. Dans un souci de démocratie, le choix a été fait de ne pas utiliser le huis-clos.

Monsieur Chartier procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Chartier donne lecture de l'ordre du jour du Conseil.

Monsieur Chartier informe les conseillers qu'ils disposent chacun de bulletins avec des enveloppes qui vont être distribuées.

Manon FAURIE est désignée secrétaire de séance.

Afin de procéder à l'élection du Maire, Monsieur CHARTIER, maire sortant, cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame Yvonne LHUILIER.

Sonia LIEZARD RULLAUD et Monsieur Fabrice MERLAUD sont désignés assesseurs.

Madame LHUILIER : nous allons procéder aux votes. Qui se porte candidat ?

Monsieur CHARTIER lève la main : moi

Monsieur MEUNIER lève la main : moi.

Il est procédé au premier tour de scrutin. Afin de respecter les mesures barrière, Madame LIEZARD-RULLAUD récupère les enveloppes auprès des conseillers, en énonçant leur nom, qui déposent leur bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur MERLAUD ouvre les enveloppes.

Madame LHUILIER énonce à haute voix les noms inscrits sur les bulletins.

Madame LHUILIER annonce 16 votes pour Monsieur CHARTIER et 3 votes pour Monsieur MEUNIER.

Monsieur Bruno CHARTIER est proclamé Maire par Madame LHUILIER et est immédiatement installé.

Monsieur Le Maire : Merci à toute l'équipe, nous repartons pour un nouveau mandat avec une équipe en partie renouvelée, avec de la jeunesse, des personnes qui ont envie de travailler avec nous et il y a aussi 3 personnes qui ne sont pas de notre équipe.

Madame PIGET : Parle plus fort on n'entend pas bien.

Monsieur Le Maire : On repart pour un mandat avec une équipe renouvelée en partie, de nouveaux arrivants, en majorité des jeunes. Et aussi avec vous 3, même si vous n'êtes pas de notre groupe, nous continuerons à travailler avec vous.

Nous allons passer à la détermination du nombre des adjoints. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il est proposé de délibérer sur cette question. Avez-vous des questions sur la proposition de 5 postes d'adjoints ? On est dans les clous de la réglementation, dans les clous du mandat précédent.

Monsieur MEUNIER : Pourquoi cinq adjoints et pas quatre ? Quatre n'est pas suffisant ?

Monsieur Le Maire : Pendant le mandat précédent, on en avait cinq.

Monsieur MEUNIER : d'après ce qu'on a entendu, il y en a que quatre qui ont travaillé. J'étais plus présent dans l'assemblée qu'un certain adjoint.

Madame COURTEL : On a partagé son travail, et on en avait beaucoup. Donc il y a bien du travail pour cinq.

Monsieur Le Maire : Je vois ce que vous voulez dire mais même s'il n'y avait pas la présence physique de cette personne, il y a le travail qu'elle faisait de chez elle et un travail de permanence plus que les autres. Elle les a assumées (les permanences) et nous a bien souvent aidés dans les astreintes quand nous avions d'autres préoccupations.

Autre question ? Non.

On va passer au vote du nombre d'adjoints.

Qui est contre l'élection de cinq adjoints ? 3

Qui s'abstient : 0

Majorité : 16

Sous la présidence, de Monsieur CHARTIER, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder au 1<sup>er</sup> tour de l'élection des adjoints.

Monsieur Le Maire : Vous avez toujours dans le sous-main la liste des 5 adjoints que nous proposons dans l'ordre de la liste : Sonia LIEZRAD-RULLAUD, Jean-Marc SCHMITT, Anne-Sophie COURTEL, Thierry GREGOIRE, Ginette MILLET.

Vous voulez voter à main levée ou à bulletin secret ?

L'ensemble des conseillers étant d'accord, Monsieur CHARTIER acte le vote à main levée.

Monsieur Le Maire : on va passer au vote.

Qui est contre : 3

Qui s'abstient : 0

Donc 16 pour.

La liste étant élue à la majorité, il n'est pas procédé à un 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tour.

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local et informe l'assemblée que le prochain Conseil se déroulera le vendredi 5 juin à 20h30 à la Salle des Fêtes.

Monsieur Le Maire : On va passer aux informations diverses.

Le marché a repris depuis deux semaines, ouvert à tous les commerçants, et cela dans le respect de la loi.

Les écoles élémentaires et maternelles sont fermées. Nous avons demain une réunion avec l'équipe pédagogique et les délégués de parents d'élèves ont été conviés pour appréhender la suite. Une discussion a eu lieu avec l'Inspecteur académique où j'ai exposé mon refus d'ouvrir l'école compte tenu des contraintes. Dans l'état actuel, je m'oppose à l'ouverture des écoles la semaine prochaine car les conditions ne sont pas meilleures, le protocole sanitaire reste inchangé. On est tenu d'accueillir 15 enfants par classe. Nous n'avons pas les moyens humains et matériels pour accueillir autant d'enfants. C'est relativement difficile à gérer voir ingérable. En parallèle, on a mis en place une garderie qui permet de recevoir des enfants de personnel soignant, de sécurité, dont les parents travaillent, familles monoparentales, garderie gratuite avec une amplitude « à la carte ». Peut accueillir jusqu'à 40 enfants sur 4 sites différents : 2 au sein de l'école élémentaire, la maternelle et les locaux du périscolaire. Seule la cantine est payante.

Le Centre Aéré pour juillet, on travaille dessus. Enfin pas moi principalement, Madame DEVILLIERS, le personnel administratif, Anne-Sophie COURTEL, le personnel du périscolaire. Cela se met en place tranquillement, on a une petite quarantaine d'inscription à l'heure d'aujourd'hui, avec des règles d'hygiène et un protocole aussi stricte que l'école. Il se déroulera pratiquement exclusivement sur Saint-Gaultier, pas de sorties, de mini-camps, de transports en bus, dans l'état actuel.

En ce qui concerne les manifestations : le 8 mai, on était deux à déposer les gerbes. Sonia LIEZARD RULLAUD a déposé la gerbe de la commune, moi-même j'ai déposé celle des anciens combattants. Hier Monsieur REIGNOUX, Madame la principale du collège et moi-même avons déposé 3 gerbes au pied du collège Jean Moulin.

Pour le 18 juin, la cérémonie sera là aussi en petit comité.

En ce qui concerne, Méran et les Laurets, nous avons contacté les maires qui viennent habituellement, la majorité sont d'accord sachant que dans la réglementation actuelle, toute manifestation de ce type ne peut accueillir que cinq personnes et un seul porte-drapeau.

Tout comme le 14 Juillet, comme dans beaucoup de commune, il n'y aura pas de feux d'artifice, compte tenu que les personnes seront proches. Ni bal populaire.

Madame PIGET : il y aura quand même le dépôt des fleurs ?

Monsieur Le Maire : Oui.

Madame PIGET : il n'est pas réduit à la seule présence du maire, il me semble. On sera informés en temps et en heure ?

Monsieur Le Maire : quand on le saura on enverra les invitations comme tous les ans.

Concernant les masques : nous sommes presque tous masqués ce soir, nous avons assisté à un grand moment de solidarité, Sonia veux-tu en parler ?

Madame LIEZARD RULLAUD : C'est Marie-Yvonne BASTIAN qui est venue vers nous avec un grand élan de solidarité. Elle voulait faire quelque chose pour les habitants de la commune, se rendre utile. Via les réseaux sociaux, le bouche à oreille, un grand nombre de personnes ont participé. Des personnes ont coupé, d'autres ont cousu. On a eu beaucoup de dons, de tissu, d'élastiques de la part de Jean-Christophe ici présent. On a lavé les masques, emballé, préparé les notices. On a fait de belles rencontres, cela a été un bon moment de solidarité. Merci Marie-Yvonne d'avoir eu cette initiative.

Monsieur Le Maire : On a commandé 1000 masques chirurgicaux à l'association des Maires de France, on ne les a toujours pas. Commandés le 08/04/2020. Livraison prévue peut être demain et une seconde vers le 05/06/2020.

2 000 masques en tissus ont été commandés par l'intermédiaire du Conseil Départemental. C'est une fabrication locale (Balsan) et au bout d'une semaine ou deux, on a appris que c'est le Département qui s'est réapproprié les initiatives. Ce n'est plus les communes qui paient mais le Département qui en fait don. La Conseillère Départementale a donné 300 masques, on en a reçu 500 la semaine dernière, ce qui fait 800. A la vitesse où on est livré, on les aura pour l'hiver.

Concernant le camping : il ne sera pas ouvert mi-juin c'est évident. Nous sommes dans l'attente de la réglementation, des consignes et réglementations sanitaires pour voir si on peut adapter notre camping à ce qui sera demandé. Les équipements ne sont pas tous jeunes. Pour accéder aux sanitaires, il y a obligatoirement des croisements. On attend de savoir ce qu'on devra assumer comme mesures sanitaires. On a des saisonniers prêts et l'objectif d'ouvrir début juillet.

Madame PIGET : De quel droit un Maire se permet de se mêler du recrutement quand quelqu'un de son opposition cherche du travail ?

Monsieur le Maire : qui ? de quoi tu parles ?

Madame PIGET : En l'occurrence c'était toi. De quel droit tu t'es permis d'aller voir l'employeur ?

Monsieur Le Maire : Quel employeur ?

Madame PIGET : La maison de retraite de Saint-Gaultier.

Monsieur Le Maire : on ne m'a jamais parlé de toi. Quand on avance de telles choses... (Madame PIGET le coupe)

Madame PIGET : Je n'invente pas.

Monsieur Le Maire : Quand on avance de telles choses en public, il faut les preuves car c'est de la diffamation. Je te mets en demeure d'amener les preuves de ce que tu avances.

Madame PIGET : Tu as fait de la diffamation sur les papiers lors de la campagne électorale.

Monsieur Le Maire : amène les preuves car là tu me diffames.

Monsieur MEUNIER : la crise sanitaire que nous traversons a eu des conséquences directes sur les élections municipales puisque seulement 55% des électeurs ont voté. Et des bulletins n'auraient pas dû être comptés car nuls.

Nous avons déposé un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Limoges. Nous avons déposé un recours pour faire annuler cette élection pour la refaire avec des moyens corrects. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur Le Maire : ce que vous venez de dire, tout le monde le sait.

Madame MILLET et Madame COURTEL : oui tout le monde le sait.

Monsieur MEUNIER : c'est faux.

Monsieur Le Maire : Dès le lendemain des élections où on m'a appelé pour nous féliciter, j'ai dit qu'il y avait des bulletins qui n'avaient pas eu le 4<sup>ème</sup> coup de massicot en haut. On l'a marqué au PV, co-signé, on a joint un exemplaire de chaque bulletin et on savait que ça allait partir au tribunal. Ce que je veux dire c'est que je ne m'en suis pas caché, tous autant qu'on est. On sait que c'est au TA. On a tous reçu (sauf Madame BOULAY) une lettre recommandée, nous avons répondu. J'ai demandé au TA à être entendu lorsqu'il y aura une audience.

Monsieur Meunier : Ça aurait été bien de communiquer.

Madame COURTEL : On a tous reçu un recommandé, on est au courant.

Monsieur GREGOIRE : C'était nominatif.

Monsieur Le Maire : chaque individu a répondu et j'ai dit que je voulais être entendu. Si c'est annulé, on recommencera. 50 et quelques pourcents, c'est un beau pourcentage de

participation par rapport à beaucoup de communes. Dans le contexte, c'est déjà une belle participation.

Monsieur GREGOIRE: l'une ou l'autre des listes a été touchée par le contexte.

Monsieur Le Maire : Je n'ai pas regardé les listes d'émargement mais il y a beaucoup de gens que je connais qui ne sont pas venus voter car ils ont eu peur du virus.

Monsieur MEUNIER : C'était juste pour rappeler qu'aujourd'hui, rien n'est fait.

Monsieur Le Maire : Je regarde tous les jours sur le site du TA où en est la procédure, c'est pour cela qu'on a attendu la date butoir du 28 mai.

Il n'y a toujours rien. Certaines communes sont au TA pour des prétextes un peu plus tordus que ça.

Monsieur MEUNIER : Les autres, ça ne m'intéresse pas. Cette élection, pour moi elle était tronquée.

Il y a une loi, il y a un texte qui dit qu'il faut telle ou telle dimension.

Monsieur GREGOIRE : C'est le TA qui statuera.

Monsieur Le Maire : La responsable du service préfectoral nous a dit de compter les bulletins comme bons car il y a des jurisprudences dans ce sens. Du moment que c'est le même texte, ce n'est pas un centimètre qui fera la différence.

Si c'est tout, je propose de lever (est coupé par Madame LIEZARD-RULLAUD).

Madame LIEZARD-RULLAUD : J'ai oublié de remercier le personnel municipal pour son dévouement pendant le confinement, ceux qui ont aidé aux courses et aux masques.

Merci et à vendredi prochain.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur Chartier donne fin de la séance à 21h15.